

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS






L'hiver tire à sa fin. Mais il impose encore ses sautes d'humeur. Nous remercions les citoyens et citoyennes qui font preuve de diligence, de prudence et de patience en cette période de fin d'hiver. Les employés font tout leur possible pour maintenir les chemins en bonne condition.

Merci à tous ceux et celles qui font preuve de savoir-vivre à l'égard des personnes qui marchent le long de nos rues et routes... En voiture, il est possible **D'ÉVITER** les flaques d'eau.

Au risque de se répéter, il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation, comme celle qui a revêtu nos entrées pendant de longs mois, en espérant qu'elle fondra plus rapidement en la projetant dans la rue. **SAVOIR-VIVRE**...oblige.

## DEPUIS LE 21 MARS, C'EST LE RETOUR DU PRINTEMPS – PRENONS NOS RESPONSABILITÉS

Le printemps est à nos portes, malgré les apparences. Il est important de tenir compte du fait que nous vivons à proximité d'une rivière. Il est sage de prévoir qu'avec la fonte des neiges, la crue des eaux peut faire des siennes. Notre sécurité et celle de nos familles doivent faire partie de nos priorités.

-  Assurez-vous que votre trousse d'urgence contient suffisamment d'articles et de vivres pour permettre à votre famille de subsister pendant 72 heures. Pour obtenir de l'information sur la préparation d'une trousse d'urgence, visitez le site [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).
-  La protection de vos biens et des membres de votre famille est de votre responsabilité.
-  Lors d'inondation, vous avez également la responsabilité d'assurer votre sécurité versus la consommation de l'eau, l'électricité et le chauffage. « Prenons nos responsabilités au lieu de penser que ce sont les autres qui doivent le faire. »
-  N'oubliez pas qu'après une inondation, c'est de votre responsabilité de reprendre une vie normale.
-  Consultez la section Urgence Québec du portail gouvernemental au [www.urgencequebec.gouv.qc.ca](http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca) pour des conseils de prévention.

### Informez-vous et préparez-vous!

#### BABILLARD La vie communautaire

##### Au centre communautaire

**La Fabrique de Saint-René vous invite à rencontrer Mgr Denis Grondin lors d'un dîner dimanche 10 avril 2016, après la messe de 11 h**  
Contactez Ginette Gagnon au 562-7976  
Jeanne-Aimée Paquet au 224-3719  
pour réserver vos billets.

**Club des 50 ans et plus - Soirée de danse**  
Samedi 16 avril 2016, 20 heures

**Chevaliers de Colomb - Déjeuner-Brunch**  
Dimanche 24 avril 2016, de 8 h à midi

**Les Fermières vous invitent à leur souper annuel et à la soirée dansante**  
Samedi 30 avril 2016  
Réservez vos billets auprès des membres.

#### Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721  
Heures d'ouverture



Lundi : 18 h 30 à 20 h  
Mardi : 14 h à 16 h



Tout enfant atteint par le virus du plaisir de la lecture est vacciné contre l'échec scolaire.

#### Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

**lundi 4 avril 2016 à 19 h 30.**

Séance de la MRC de La Matanie  
mercredi 20 avril 2016, à 20 h.



### Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : [st-renedematane@lamatanie.ca](mailto:st-renedematane@lamatanie.ca)

Tél. : 418 224-3306

Télex. : 418 224-3259

## Bulletin d'information municipale

Mars 2016 - 46<sup>e</sup> numéro

### Le Service de l'administration informe...

Une assemblée publique de consultation se tiendra le lundi 4 avril prochain, à 19 h, et ce, dans le cadre des modifications entreprises à la réglementation d'urbanisme.

Les règlements n<sup>os</sup> 2015-03 et 2015-04, intitulés « Règlement modifiant le Règlement 2009-01 édictant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin de revoir la planification de la vocation du pôle institutionnel de la municipalité » et « Règlement modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 2009-03 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre les résidences unifamiliales isolées, bifamiliales isolées et multifamiliales dans la zone 28-P » sont entrés en vigueur le 17 mars 2016. Ils sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie.

Le règlement n<sup>o</sup> 2016-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement 2014-02 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus » est entré en vigueur, à la suite de sa promulgation.

Une demande d'aide financière a été adressée à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Résolution 2016-03-060.

Le conseil a manifesté le désir de rendre hommage aux aînés de Saint-René-de-Matane, en faisant paraître un hommage dans le journal L'Avantage gaspésien, par l'adoption de la résolution 2016-03-065.

Le conseil municipal a donné son appui aux acériculteurs du Bas-Saint-Laurent en adoptant la résolution 2016-03-066.

Le conseil municipal, par sa résolution 2016-03-067, demande au gouvernement du Canada de résoudre le problème de l'inaccessibilité du service Internet et de la téléphonie cellulaire pour de nombreuses localités de l'Est-du-Québec afin que ces services soient disponibles à un coût abordable pour toutes les régions du Canada.

En juillet 2015, le conseil déposait le projet « Rénovation du centre communautaire de Saint-René-de-Matane » au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés pour l'obtention d'un financement de 20 220 \$. Par la résolution 2015-07-193, la Municipalité acceptait de réaliser ou de faire réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention. Service Canada a informé la Municipalité que sa demande de financement déposée a été approuvée. Les travaux commenceront prochainement.

## UN RETOUR SUR L'ACTIVITÉ « FÊTE DE NOËL » 2015...

Un rapport a été remis à la Municipalité concernant l'activité qui s'est déroulée le samedi 19 décembre 2016 dans le cadre d'une fête de Noël pour l'ensemble de la population.

Les objectifs de cette activité étaient de réaliser une fête pour les enfants. D'organiser un événement tout âge pour rejoindre la communauté et de faire participer la population dans la création de la fête de Noël.

La Municipalité remercie sincèrement Mme Dorine Ouellet, organisatrice de la fête et membre du CODEL, pour toute l'énergie qu'elle a déployée à organiser cette fête, en un temps record, et à rédiger un rapport complet relatant toutes les étapes de l'activité. Le montant des dons et commandites s'élève à 543,47 \$, et les déboursés, à 443,12 \$. Un montant de 91,35 \$ demeure disponible pour une prochaine fête de Noël. Ce rapport fait partie des archives, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur les heures régulières d'ouverture du bureau de la direction générale.

Encore **MERCI** à Mme Ouellet et à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au succès de cette belle activité. **MERCI** aux enfants et parents qui ont accepté l'invitation.

## LA SAISON 2015-2016 DE LA PATINOIRE A PRIS FIN...

Le conseil municipal tient à remercier sincèrement tous ceux et toutes celles qui ont contribué d'une façon ou d'une autre au fonctionnement de la patinoire. À quelques reprises, les employés municipaux ont été autorisés à contribuer à son fonctionnement.

**MERCI** encore une fois pour l'esprit communautaire de tous les bénévoles. À l'an prochain...

## LES ÉTATS FINANCIERS DE 2015...

Un **AVIS PUBLIC** a été donné par la directrice générale à l'effet que le rapport financier et le rapport du vérificateur, Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier 2015, seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 4 avril 2016 à 19 h 30. Toute la population est la bienvenue aux séances du conseil.

Les avis publics sont affichés à l'entrée de la mairie et à la caisse Desjardins de La Matanie, conformément à la loi.

## LES ÉGOUTS, SECTEUR DU RUISSEAU-GAGNON... ET LES RUISSEAUX...

Les employés municipaux gardent un œil ouvert sur la situation de la station de pompage du secteur ruisseau-Gagnon. De plus, la surveillance des ruisseaux et de la rivière fait également partie de leur vigilance, en cette période de l'année.

## LE RECYCLAGE...

Du « radotage », vous direz... Mais il faut ce qu'il faut.

Vos sacs de plastique doivent être ensachés, c'est-à-dire les mettre en un seul sac.

Vos boîtes de conserve doivent être rincées.

Les pots et les bouteilles de verre se recyclent... après avoir été rincés.

Le « styrofoam » ne se recycle pas... alors le mettre dans le bac vert ou noir.

**8 mars** : Rencontre à la MRC – 13 h 30 – Projet « Partage des coûts et équipements municipaux » - Maire et DG

Rencontre à la MRC – 16 h 30 – Travaux concernant le développement économique - Maire

Rencontre de travail préparatoire à la séance ordinaire de mars 2016 – 18 h 30 – Maire, conseillers et DG

**9 mars** : Séance ordinaire du conseil municipal

**14 mars** : Rencontre à Saint-Ulric – 13 h - Exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout – Maire et DG

**16 mars** : Séance ordinaire de la MRC de La Matanie – 20 h – Maire

**17 mars** : Conférence de presse concernant le Forum de l'économie sociale de La Matanie – 10 h 30 - Maire

**19 mars** : Journée de formation à Saint-René de Matane – « Code d'éthique et de déontologie » - Maire et nouvelle conseillère

**21 mars** : Conseil d'administration de la corporation des TPI de la MRC de La Matanie - Maire

**22 mars** : Rencontre de travail – 19 h 30 – Projet nouveau bâtiment pour desservir la patinoire – Architecte, 4 conseillers et DG

**23 mars** : Rencontre à la MRC – 13 h 15 – Comité intermunicipal en matière d'urbanisme – Maire et DG

**29 mars** : Comité consultatif d'urbanisme – 19 h – Étude de 2 dérogations mineures – Maire, DG et membres du comité

**30 mars** : Rencontre de travail préparatoire à la séance ordinaire d'avril 2016 – 18 h 30 – Maire, conseillers et DG

**4 avril** : Assemblée publique de consultation – 19 h – Maire, conseillers et DG

Séance ordinaire du conseil municipal 19 h 30 – Dépôt des états financiers 2015 - Maire, conseillers et DG

**19 et 20 avril** : Formation « Secourisme en milieu de travail » - DG

**20 avril** : Séance ordinaire de la MRC de La Matanie – 20 h - Maire

## QUELQUES MOTS SUR...

### EN MATIÈRE D'URBANISME

Les abris d'hiver pour les automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal sont autorisés entre le 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Bien que fort utiles en hiver, ils n'ont plus rien d'esthétique en période estivale. N'oubliez pas de les enlever, le temps venu.

### RÉNOVATION OU CONSTRUCTION

Prévoyez-vous des travaux de rénovation ou de construction au cours de la belle saison? Soyez prévoyants et demandez le permis requis le plus rapidement possible afin d'éviter les délais d'attente. Mieux vaut avoir son permis quelques semaines avant le début des travaux. De cette façon vous n'aurez pas à attendre son émission. N'oubliez pas que l'inspecteur en bâtiment ne peut pas faire tous les permis en même temps. Il doit prendre le temps de procéder aux vérifications des règlements concernés par vos demandes avant de les émettre. Prévoyez, rénovez ou construisez en toute quiétude.

### Notre Jardin Biologique remercie...

Lors du déjeuner des Chevaliers de Colomb du 28 février dernier, un montant de 165 \$ a été remis à Notre Jardin Biologique.

Des remerciements s'adressent à tous ceux et à toutes celles qui ont participé au déjeuner des Chevaliers.

La participation de la population est importante pour la réussite des activités de financement. Plus la population participe, plus on peut aider financièrement les organismes communautaires.

*Moment de réflexion*



*« Réfléchis avec lenteur,  
mais exécute rapidement tes décisions. »*

*Socrate*